

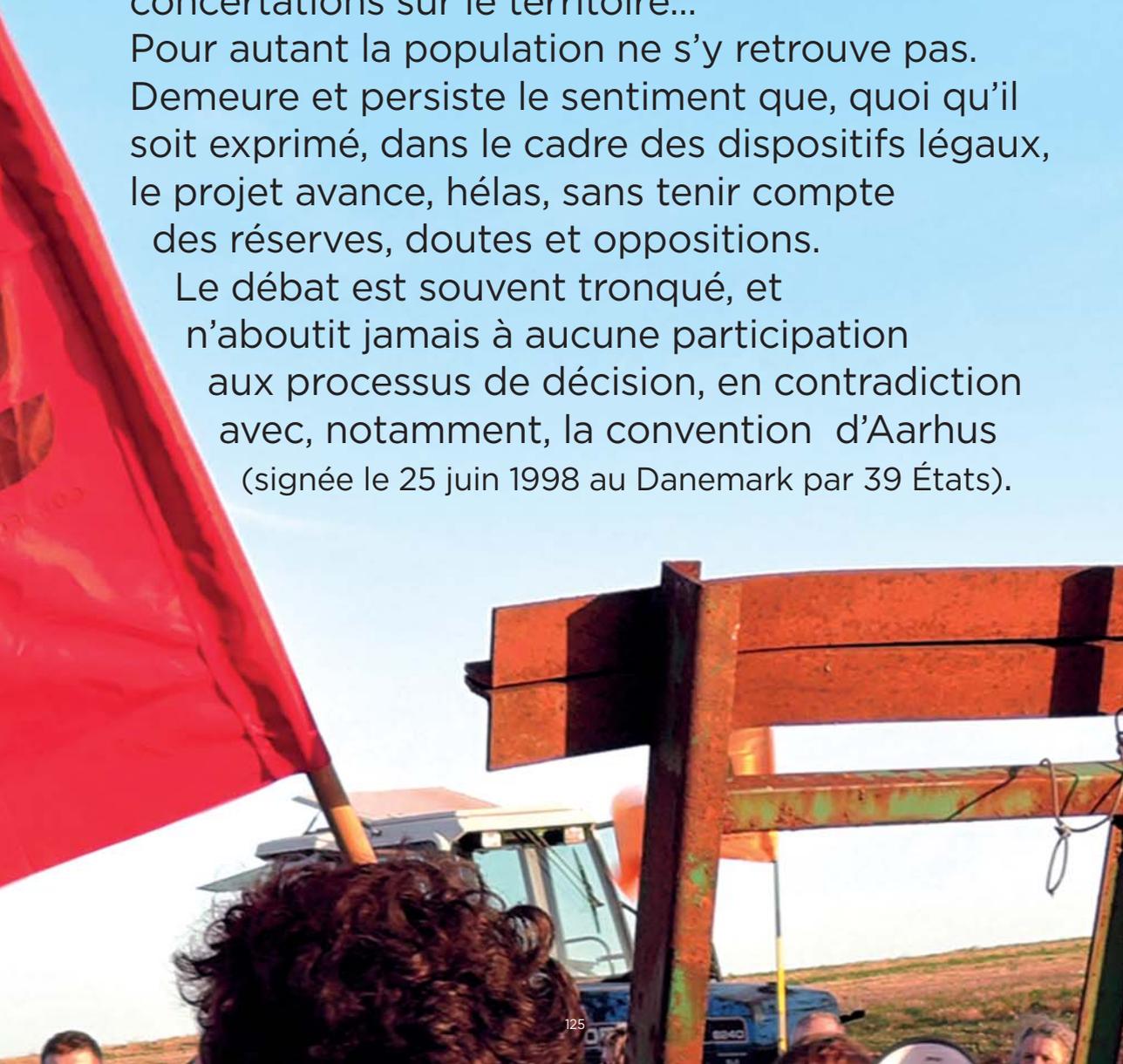


UN PROJET IMPOSÉ

Le processus menant du « laboratoire » à Cigéo a été jalonné par plusieurs rendez-vous consultatifs : enquêtes publiques, débats publics, concertations sur le territoire...

Pour autant la population ne s'y retrouve pas. Demeure et persiste le sentiment que, quoi qu'il soit exprimé, dans le cadre des dispositifs légaux, le projet avance, hélas, sans tenir compte des réserves, doutes et oppositions.

Le débat est souvent tronqué, et n'aboutit jamais à aucune participation aux processus de décision, en contradiction avec, notamment, la convention d'Aarhus (signée le 25 juin 1998 au Danemark par 39 États).



ENQUÊTES & DÉBATS PUBLICS

Enquêtes et débats publics se succèdent mais quoiqu'il soit exprimé par la population, rien n'arrête la marche forcée de ce projet « d'Etat ». Le désintérêt ou l'exacerbation qui résultent démontrent toute les limites de l'exercice : le public est convoqué pour satisfaire aux exigences réglementaires, il n'est jamais convié à la table des décisions.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Enquêtes publiques en 1997

Elles sont organisées en Meuse/Haute-Marne, dans le Gard et dans la Vienne, sur les sites démarchés en 1992 par Christian Bataille pour accueillir un laboratoire de recherche géologique. Le granite de la Vienne est écarté, deux sites argileux sont jugés propices¹ :

- le **site de l'Est** présente des caractéristiques très favorables pour un éventuel stockage (...) **Cependant, l'épaisseur de 130 mètres de la formation hôte et ses propriétés mécaniques et thermiques sont des contraintes à prendre en compte** pour l'étude des concepts de stockage ;
- le site du Gard présente des caractéristiques favorables en ce qui concerne l'épaisseur de la couche, l'homogénéité et les paramètres hydrogéologiques (...).

Pour le site de l'Est, la commission d'enquête émet un avis favorable, avec des réserves concernant la réversibilité d'un éventuel stockage, la nécessité de conserver la mémoire du site, et le souhait de poursuivre les recherches dans les trois axes prévus par la loi du 30 décembre 1991. **C'est ainsi que les 6 501 observations consignées dans les registres à disposition du public sont résumées par le commissaire enquêteur, Jean Pronost**, provoquant la colère des habitant.es qui ont souvent exprimé de fortes inquiétudes et leur refus. Un article² paru dans le Monde diplomatique en 1998 résume bien la limite

de cet exercice dit démocratique et pratiqué à la française : « (...) les enquêtes publiques - l'une des rares occasions où le citoyen peut donner son avis - se sont déroulées sans aucun débat national, les médias étant restés discrets, notamment sur les milliers de manifestants de Chaumont et Bar-le-Duc, le 8 mars 1997, ainsi que sur l'occupation de la mairie de Pleuville (Vienne) par des opposants au projet. Pourtant, le problème dépasse largement le cadre régional, auquel se circonscrivent actuellement les polémiques. (...) **l'on a vu le président de la commission d'enquête publique pour deux sites (l'Est et la Vienne) réclamer, dans la presse locale, une enquête... sur les associations trop dérangeantes** : « *Il est sûr que les enquêtes publiques faites sur certaines associations, leur finalité, leur nombre d'adhérents réel et leur mode de financement donneraient des conclusions surprenantes. Ce type d'enquête publique, qui concerne aussi l'environnement, serait à concevoir et à nomenclaturer.* »

(...) Le même commissaire enquêteur s'était déjà signalé par sa partialité lors d'une précédente enquête publique sur la fermeture du centre de stockage de la Manche, alors que l'Andra s'était appliquée à cacher l'état réel du centre et ses conséquences sur l'environnement. (...) »

Le collectif meusien CDR55 dépose un recours contentieux en annulation de l'arrêté préfectoral. Il dénonce l'incapacité légale d'un commissaire enquêteur qui avait été



rémunéré par l'Andra dans les cinq années précédant l'enquête publique. Le recours est rejeté en 2000.

Suite aux fortes mobilisations des viticulteurs des Côtes du Rhône, le site du Gard est abandonné. Finalement le site de Bure est retenu, faisant l'objet d'un décret signé par la ministre de l'Écologie, Dominique Voynet.

Enquête publique en 2010

Elle concerne le renouvellement des autorisations d'exploitation du laboratoire de Bure et se déroule dans l'indifférence. Le rapport final s'inquiète du peu d'observations reçues : 296 à rapporter aux 6 501 recensées lors de l'enquête publique de 1997. Il s'offusque de l'état de dégradation dans lequel la Commission d'Enquête a récupéré les trois Registres d'Enquête qui se trouvaient à Bar-le-Duc, en Préfecture de la Meuse. En effet, toutes les pages des trois registres d'enquête ont été dégradées avec un tampon rouge portant la mention "AVIS DÉFAVORABLE". L'autorisation du laboratoire sera renouvelée.

DÉBATS PUBLICS

Débat public de 2005

Le débat public sur *Les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue* se déroule de septembre 2005 à janvier 2006. D'envergure nationale, il recense seulement 3000 contributions et mobilise peu de public, hormis sur le site de Bure, concerné par le projet d'implantation du stockage nucléaire. Le président de la Commission particulière du débat public, Georges Mercadal en tirera un bilan

honnête. Ainsi conclut-il dans son bilan 2006 : (...) « Au stade où sont parvenues les discussions, pour des observateurs extérieurs, l'entreposage pérenne et le stockage géologique sont deux solutions qui, dans les dix ans à venir, devraient être étudiées avec autant de soin et d'énergie ». Pourtant, **la loi du 28 juin 2006, votée par seulement dix-neuf parlementaires, consolide la voie de l'enfouissement, allant ainsi à l'encontre du bilan de la CNDP**, confortant la certitude des opposants quant à l'inutilité profonde de tels dispositifs de pseudo-participation du public, au champ limité par avance. Toute recherche sur l'entreposage pérenne ou « maintien en surface » chère aux populations, a disparu au profit du seul projet de stockage souterrain.

Ce dernier est programmé sur le site de Bure, limitant la réversibilité à « au moins cent ans », soit le temps de la phase de construction et exploitation du centre...

Débat public de 2013

Le nouveau débat, d'envergure régionale, intitulé *Projet Cigéo - Création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse et Haute-Marne* doit se dérouler du 15 mai au 15 décembre 2013.

Ayant tiré les leçons du débat public de 2005, un certain nombre de collectifs et associations d'opposition parlent d'entrée de jeu de « débat-bidon », appelant au boycott et au blocage des réunions. Ils dénoncent l'aspect incomplet, voire mensonger, du dossier présenté par l'Andra au public. Les trois premières réunions publiques sont fortement perturbées. Le président de la CPDP, Claude Bernet, annule les douze suivantes et le processus de consultation devient virtuel. Les réunions par internet

ENQUÊTES & DÉBATS PUBLICS

ayant montré leur limite, une conférence de citoyens est organisée sur deux mois, hors délai réglementaire. Fait exceptionnel, le bilan du débat sera désavoué par trois des six membres composant cette CPDP. Les conclusions de ce débat public tronqué ont fait l'objet d'un recours juridique par plusieurs associations. Le débat public 2013 s'apparente, pour beaucoup, à un véritable naufrage démocratique.

LES RAISONS DU DYSFONCTIONNEMENT

Pour les opposants, les deux débats publics de 2005 et de 2013 organisés sur la gestion des déchets nucléaires se limitaient à de vastes campagnes d'information au cadre formel, n'incluant aucun temps de concertation collective, ni de moment décisionnel. Ces rendez-vous ont été organisés alors que le projet était déjà avancé, tant territorialement que financièrement.

Le débat tant attendu sur la question cruciale « faut-il enfouir ou non les déchets nucléaires ? » n'a jamais été proposé à la société civile.

La déconnexion opérée systématiquement entre l'aval du cycle de la filière électronucléaire et son amont jamais abordé, alors même que la moitié des déchets concernant Cigéo n'ont pas encore été produits, est largement dénoncée. La filière nucléaire masque depuis trop longtemps l'écueil majeur que posent les déchets pour sa viabilité.

Censés éclairer les parlementaires en amont d'une loi, les débats publics sont peu pris en compte. En 2005, rien n'avait prouvé l'utilité de l'exercice puisque la demande

de maintien des études sur la voie de l'entreposage en surface exprimée par le public a été évacuée au profit du seul stockage géologique. Le nœud du problème est là : il n'y a pas d'obligation légale et réglementaire à suivre les conclusions de cet outil qui est limité dans sa définition et sa portée.

La radicalisation en question

Les remous provoqués par le blocage du débat public de 2013 ont été largement relayés par les médias. Deux conceptions s'affrontent, entre partisans du passage en force et reconnaissance du malaise.

La tribune *La France a besoin de scientifiques techniciens* co-signée par quatre ministres (Libération, 13 octobre 2013) dénonçait « l'impossibilité de tenir un débat public libre sur le site de stockage des déchets nucléaires : Cigéo est l'exemple le plus récent de cette atmosphère et de ces pratiques d'intimidation, qui spéculent sur la faiblesse des pouvoirs publics et des élus. »

Dans le même temps, Philippe Marzolf, vice-président de la Commission nationale du débat public déclarait : « **Si on trompe le public, on radicalise les opposants, il est juste de qualifier ce processus de faux débat : on laisse croire au public qu'il s'agit d'échanger sur l'opportunité de construire le centre de stockage, alors qu'il n'en est rien.** (...) Les élus choisissent d'aller au-devant de la population quand les projets sont pratiquement ficelés. »

Trois des six membres de la Commission particulière en charge de la tenue de ce débat public ont expliqué les raisons de leur désolidarisation du bilan dans une tribune intitulée *Les déchets nucléaires et la Com-*

mission nationale du déni public (voir p. 128). Une telle remise en cause aurait dû provoquer une profonde interrogation de la classe politique toute entière. En regrettant que la CNDP soit « devenue la complice d'une négligence de l'aspiration de la société française à pouvoir débattre des grands choix qui la concerne », ils pointaient un de ces dysfonctionnements démocratiques qui, faute de réponse urgente, creusera toujours plus le fossé entre sphère politique et société civile.

La situation a-t-elle changé depuis ?

Deux phases de concertation ont été organisées sur le territoire à partir de 2017. Malgré les efforts de la Commission nationale du débat public en charge de la tenue de ces réunions, l'exercice reste limité.

Elles portent sur la réalisation concrète des projets d'infrastructures de Cigéo et pas sur la faisabilité globale du projet qui arrivera ultérieurement... avec la DAC. Encore une fois, le public est mis devant le fait accompli. La concertation se limite à une campagne d'information sur l'aménagement de l'espace et du cadre de vie (eau, voie ferrée, routes...), la phase industrielle pilote, la gouvernance, etc., au centre de laquelle l'Andra occupe une place prépondérante.

Marie-Line Meaux, une des garantes de la concertation, remarque, lors du bilan d'étape de mai 2020 : « Concernant la participation du public, plusieurs points retiennent notre attention. Le public participant exprime des préoccupations très concrètes pour influencer sur la conception du projet. Mais **une partie des participants continue d'interroger l'opportunité du stockage géologique - ce qu'a également démontré le**

débat public national sur le prochain Plan national de gestion des déchets radioactifs (PNGMDR) de 2019. Et il faut répondre à ces interrogations. »

Le fossé se creuse donc toujours plus, entre un projet industriel tentaculaire qui tente de passer en force et des habitants restés sur leur faim. Enquête publique, débat public ou concertation, force est de constater que le fond de questions posées à l'Andra reste inchangé et sans réponses depuis plus de vingt ans. Pour le gouvernement, l'heure n'est plus au débat sur le fond, et ce malgré toutes les incertitudes d'ordre scientifique et une mobilisation grandissante.

Chantal Jouanno, présidente de la CNDP, ne déclarait-elle pas lors d'un entretien avec Reporterre (28/09/2018) : « La démocratie élue considère que la démocratie environnementale est une menace pour elle ; aller plus loin dans la prise en compte du débat public reviendrait donc à remettre en question l'ensemble du système institutionnel et représentatif. »

« Tout le monde le pense tout bas : la procédure actuelle d'enquête publique en France est d'une inefficacité notoire. Si elle n'est déjà pas appropriée pour la plupart des grands projets industriels, elle est catastrophique quand il s'agit de substances dont la demi-vie peut dépasser des millions d'années. Aujourd'hui, la procédure de sélection de sites engagée est certes plus habile que la méthode CRS des années soixante-dix et quatre-vingt.

Elle ne saurait cependant cacher le fait qu'il s'agit avant tout de faire passer le projet. Il paraît inadmissible que l'Andra, soutenue par l'ensemble des acteurs du monde nucléaire, utilise le laboratoire comme cheval de troie, dissimulant à la population la surprise radioactive. »

LABORATOIRES, CHEVAL DE TROIE DU PROJET DE STOCKAGE - 1996 - Extrait - Mycle Schneider, Wise-Paris (Service mondial d'information sur l'énergie)

ENQUÊTES & DÉBATS PUBLICS

Les déchets nucléaires et la Commission nationale du déni du public

« Le nucléaire et la démocratie n'ont pas d'atomes crochus.

Pourtant, lorsqu'il y a un mois, l'Agence nationale des déchets radioactifs (Andra) a rendu sa décision sur le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (projet Cigéo), la Commission nationale du débat public (Cndp) s'est félicitée que les conclusions du débat public et du panel de citoyens, demandant notamment de ralentir le calendrier du projet, aient été entendues. (...)

Presque tout le monde semble se satisfaire « de l'engagement de l'Andra » de mettre en œuvre une phase pilote préalable à l'exploitation de Cigéo, destiné à confiner dans la roche pour des centaines de milliers d'années les déchets de l'industrie nucléaire française. Chacun semble aussi se réjouir du « bon sens citoyen » issu de la conférence de citoyens organisée à la hâte, après que les opposants au projet aient empêché la tenue des réunions publiques. Il n'est pourtant pas certain que l'on puisse considérer que la Cndp ait couvert, sur la question de l'enfouissement des déchets, le rôle qui lui était confié. (...)

Le code de l'environnement stipule qu'un débat public doit porter sur « l'opportunité du projet, les objectifs et les caractéristiques du projet ». Questionner l'opportunité du projet Cigéo, c'est questionner le principe qui est à l'origine même du projet.

C'est pouvoir se demander si le projet doit, pour différentes raisons, se faire ou non, et, le cas échéant, pouvoir débattre de ses modalités. Or le principe du stockage souterrain des déchets nucléaires a déjà été débattu en 2005 (...)

Comment alors re-débattre, dans le cadre du mandat de la Commission nationale du débat public, de l'opportunité même du projet ? (...)

Accepter le débat comme il a été posé par la Cndp signifiait ainsi implicitement accepter le projet dans son principe, engendrant un grand mouvement d'opposition au débat et aux réunions publiques de la plupart des opposants au projet et au nucléaire, rejoints par les associations de protection de l'environnement. La Cndp s'est donc privée d'une partie de son public par le choix de refuser d'entendre ceux qui, en remettant en cause les fondements de la politique nucléaire française, rejetaient le projet Cigéo. (...)

Certes, les manières de ces opposants ont parfois été radicales. Mais la Cndp a choisi, plutôt que d'inventer de nouvelles formes de débats permettant l'expression de l'ensemble des points de vue et des opinions, de supprimer l'ensemble de ces réunions. Elle a ainsi déporté le débat sur internet, en y ajoutant une conférence de citoyens, supposée réintroduire neutralité et sérénité dans le débat. Ce faisant, la Cndp a réussi

Trois des six membres de la Commission Particulière du débat public Cigéo se sont désolidarisés de son bilan, lors de sa présentation. Ils ont souligné dans une tribune son échec à faire exister le débat sur le projet Cigéo d'enfouissement des déchets nucléaires et regrettent que la Cndp soit « devenue la complice d'une négation de l'aspiration de la société française à pouvoir débattre des grands choix qui la concerne ».

à « exclure » les perturbateurs, mais a aussi finalement privatisé le débat et la démocratie. Car le principe des réunions publiques, ouvertes à tous, ne peut se voir substituer un débat uniquement virtuel, où toutes les instrumentalisation sont possibles, et encore moins une conférence de citoyens tenue dans un bunker pour « préserver » à tout prix l'impartialité et le bon sens citoyen sensé émaner de ce type d'exercice. (...)

Le président de la Cndp est même allé plus loin, en regrettant, lors de la conférence de presse de clôture du débat à Bar-le-Duc le 15 février 2014, « la frilosité de l'État » à faire respecter le débat public. Qu'entendait-il par là ? Que la Cndp ait le droit de disposer de prérogatives – tel un préfet – lui permettant d'évacuer manu militari les personnes qui perturbent, même par le bruit, les réunions publiques ?

Forcer le débat, quitte à le vider de son public et de son territoire : telle aura été la ligne de la Cndp en partie responsable de la faillite de ce débat. Cet échec de la Cndp ne peut pas se lire sans prendre en

compte les fortes tensions dont le débat public Cigéo a été victime.

Comment démêler dans ce cadre, les volontés partisanes d'imposer une définition de ce qu'est « le bien » pour notre société, de ce qu'est le « progrès », de ce qui est « éthique », de ce qu'est la « sécurité » et sa gestion technicienne ?

En refusant de s'atteler à la tâche, certes difficile mais jamais inaccessible, de faire parler tous ceux qui voulaient la parole ; en refusant de lire derrière les manifestations, dont rien n'excuse la violence, la frustration d'un débat tronqué en permanence sur ce sujet, la Cndp s'est finalement transformée, malgré elle, en agence de communication au service du projet.

Elle est devenue la complice d'une négation de l'aspiration de la société française à pouvoir débattre des grands choix qui la concerne. Elle a démontré aussi que le nucléaire est, 60 ans après la bombe atomique et 50 après les premiers réacteurs civils, un « stress test » complexe et permanent pour la démocratie et nos institutions. »

TRIBUNE MÉDIAPART, 13 JUIN 2014 - EXTRAITS

Jean-Claude André, directeur de recherches au CNRS, ingénieur de l'ENSIC de Nancy, docteur d'Etat en sciences physiques

Ariane Métais, productrice de films documentaires

Barbara Redlingshöfer, ingénieur à l'INRA, diplômée en oecotrophologie (Allemagne), doctorante en sciences culturelles

PROJETS IMPOSÉS, LA RÉSISTANCE LOCALE

DERRIÈRE LE MONSTRE, LES PETITS MONSTRES ?

Avec Cigéo comme épice, un vaste plan de nucléarisation de la Meuse et de la Haute-Marne est mis en place depuis deux décennies avec comme couverture la dynamisation du territoire. En réalité, la vingtaine de projets et entreprises qui ont émergé dans la région sont de près ou de loin liés à l'atome et font planer à terme le risque de mono-industrie nucléaire.

Mais, en totale contradiction avec l'identité rurale et verdoyante de ces départements, ces projets qui ne s'insèrent pas non plus dans le paysage économique local rencontrent une hostilité parfois très vive. Cette nucléarisation forcée, impulsée par la filière nucléaire, orchestrée par les chambres économique et d'industrie locales, boostée par les GIP accompagnant le laboratoire, est contestée. Parfois jusqu'à l'abandon des projets !





ENFOUR LES DÉCHETS FAVL : À OPPOSITION IMMÉDIATE, ÉCHEC CUISANT POUR L'ANDRA

Le 5 juin 2008, 3115 communes sur vingt départements en France, dont Meuse et Haute-Marne, reçoivent de la part du Ministère de l'Ecologie (...) un appel à candidatures, basé sur le volontariat, pour accueillir un nouveau site d'enfouissement de déchets nucléaires, dits faiblement radioactifs à vie longue. C'est un projet de stockage entre -50 et -200 m de 190 000 m³ de déchets de graphite ainsi que de déchets radifères.

L'histoire se répète

Encore une fois, l'Etat promet quelques millions d'euros par an, des emplois et une « notoriété pour service rendu au pays ». Le piège se répétait, mais à un échelon nouveau : les communes. La fronde menée dès février 2000 sur les quinze départements pressentis pour la recherche d'un site granitique avait réussi à faire plier le gouvernement, qui dès le mois de juin suivant concluait sur sa défaite. Exit le granite, l'Andra devrait se rapprocher des études menées au niveau international sur le sujet.

Une opposition radicale

Juillet 2008, une vaste campagne d'information en direction de toutes les communes concernées, est menée par la Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement et le Réseau Sortir du nucléaire. Les habitant.e.s exercent une très forte pression sur leurs élus locaux. Certains conseils régionaux ou généraux prennent position

contre. La grande majorité des communes refusent ou redélibèrent contre, voire organisent des référendums.. Les manifestations se multiplient. Début novembre 2008, seules 31 communes toutes situées dans l'Est de la France, en Lorraine/Champagne-Ardenne se sont portées candidates.

En 2009, deux communes restées en lice dans l'Aube, **Auxon et Pars-lès-Chavanges, sont retenues par l'Andra, mais retirent leur candidature, sous la pression citoyenne.**

L'Etat donne deux ans à l'Andra pour définir « un projet techniquement plus abouti et politiquement moins conflictuel ». Fin 2011 le groupe de travail FAVL du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) rend son rapport et ses recommandations. Pour réussir enfin à trouver un site, il préconise à l'Etat de prendre ses responsabilités, d'exposer les enjeux, et à l'Andra de jouer la transparence maximale sur ce dossier hautement sensible. « Un nombre restreint de territoires doit être sélectionné par l'Etat sur recommandation de l'Andra, en privilégiant des installations nucléaires, notamment « pour des raisons sociologiques ». Il rappelle que « l'Etat doit afficher le caractère d'utilité publique et de service rendu à la Nation du stockage des déchets FAVL ». L'Andra repart à la recherche de sites, à un autre échelon, celui des communautés de communes. Elle ne va pas loin et suivant les recommandations se contente de prospecter dans l'Aube, non loin des sites d'entreposage de déchets nucléaires à vie courte.

En 2013, le maire de Soulaines et président de la communauté de communes de Vendevre-Soulaines dit : « Nous nous



PROJETS IMPOSÉS, LA RÉSISTANCE LOCALE

sommes prononcés pour favoriser des investigations pour des sondages géologiques, pas pour la construction d'un centre de stockage ». Des investigations géologiques à proximité des centres industriels de l'Andra sont lancées. En août 2020, l'ASN estime que l'Andra devra remettre, (...) un dossier présentant les options techniques et de sûreté retenues, d'un niveau de maturité correspondant à un avant-projet sommaire, avant le 30 juin 2023.

À NOUVEAUX PROJETS, NOUVEAUX REFUS

A Gudmont, une lutte victorieuse contre le BISON

Derrière cet acronyme sympathique se cache une **base de tri, de traitement et de conditionnement de déchets nucléaires, projet porté par la société Derichebourg**. Gudmont-Villiers, c'est un joli village haut-marnais, à mi-chemin entre Bure et les centres de stockage de l'Andra dans l'Aube. L'annonce de cette Base Intermédiaire de Services Opérationnels Nucléaires avait mis en colère les habitants du village. Cette activité classée ICPE, localisée dans le périmètre de protection du captage d'eau potable, ne présageait rien de bon. Très vite, la population s'est mobilisée et s'est réunie sous l'association *Gudmont-dit-Non*. A ses demandes d'information sur les impacts du projet, les élus locaux et la préfecture resteront silencieux. L'association finira par obtenir par voie juridique le certificat de projet. A partir de là, un intense rapport de force sera lancé, les habitants ayant entrepris

un véritable travail de communication pour protéger leur village : distributions de gazettes, manifestations, réunions publiques, opération « village à vendre ». **Après plusieurs mois de tensions, le projet est abandonné le 6 juin 2017**. Derrière cette victoire localisée se dessine une première entaille dans le processus d'acceptabilité de Cigéo.

A Suzannecourt, habitants, élus et associations font front contre UNITECH

Un projet disparaît à Gudmont, un autre naît à 15 kilomètres de là à Suzannecourt. C'est en consultant le compte-rendu du conseil communautaire qu'un habitant avisé découvre le pot aux roses. Il s'avère que le conseil communautaire et la commune travaillent de concert pour **implanter une laverie nucléaire. Le projet serait porté par la société Unitech, filiale de la multinationale Unifirst, spécialisée dans le lavage du linge porté dans les sites nucléaires**. Là encore, les associations locales sont rapidement confrontées à l'omerta des élus et de la préfecture. Après plusieurs mois à constituer un dossier, le projet Unitech est présenté en réunion publique par le Cedra et l'association nouvellement créée *Joinville Lave Plus Propre*. Plus de 200 personnes découvriront ce qui se trame : des rejets d'eaux usées chargées de polluants chimiques et radioactifs dans la Marne, une activité gourmande en eau dans un secteur souffrant d'étiages sévères, des rejets atmosphériques radioactifs et de métaux lourds liés à l'atelier de décontamination. Ce sera le point de départ d'une opposition large et diversifiée : les risques pesant sur



la ressource en eau ayant une force mobilisatrice, habitants, élus et associations feront front contre ce projet dévastateur sur le plan environnemental et sanitaire.

Une cinquantaine de communes délibéreront contre le projet et certaines rejoindront le Collectif contre Unitech. **Lors de l'enquête publique, 87% des 712 avis déposés seront défavorables.** Le projet sera malgré tout autorisé le 8 juin 2020. Après le BISON, il y a la crainte que l'abandon d'un deuxième projet dans le giron de Cigéo le menace directement. Deux recours sont déposés contre l'autorisation d'exploitation. En septembre 2020, après une manifestation estivale et le sursaut du Conseil départemental qui déposera finalement une motion contre le projet, le PDG de la société annonce prendre du recul et se pose sérieusement la question de l'abandon...

À Saint-Dizier, pas de répit contre la BAMAS

Les projets nucléaires sont souvent découverts de manière fortuite, les promoteurs ayant tout intérêt à les annoncer tardivement pour s'installer discrètement. **La Base de maintenance nucléaire de Saint-Dizier en est l'exemple.** Ayant échappé à la vigilance des opposants à Cigéo, elle s'est implantée en toute opacité.

Mise en service fin 2018, elle traduit la volonté de créer un nouveau pôle de compétence nucléaire. La filière nucléaire, en recherche de nouveaux territoires à coloniser pour prendre le relais des régions saturées du Cotentin et de Rhône-Alpes, a jeté son dévolu sur le secteur pour répondre à ses besoins de logistique, sous-traitance, main-

tenance ou de stockage. La Bamas est ainsi implantée pour répondre aux besoins du grand carénage, la coûteuse opération de rafistolage du parc nucléaire français dans le cadre du prolongement de la durée de vie des réacteurs.

Il n'est jamais trop tard pour se pencher sur le dossier. Des associations locales et nationales viennent de déposer une plainte au pénal, pour délit de fonctionnement sans autorisation. Une étude fine du dossier effectuée par cette équipe sème le doute sur le statut de cette activité, qui pourrait bien être classée INB (Installation nucléaire de base) plutôt que ICPE. Cela signifierait que l'activité de la BAMAS est plus dangereuse qu'annoncée, qu'elle n'est pas contrôlée comme elle le devrait, et certainement pas par des autorités spécialisées en matière nucléaire.

« Avant d'entrer dans le fond du dossier, nous attirons l'attention de Messieurs les Commissaires sur le fait que l'intitulé de l'enquête publique portant sur « une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire », induit gravement en erreur puisqu'il ne fait écho qu'à une seule activité d'Unitech, celle de la blanchisserie industrielle destinée au nucléaire, omettant de mentionner l'activité d'entreposage et de maintenance de matériel et d'outillages en provenance du secteur nucléaire français et européen. Comment comprendre cet oubli, alors que même l'avis de l'Autorité Environnementale porte sur une « blanchisserie industrielle et zone de maintenance destinée au secteur nucléaire » ?

CEDRA 52 - 20 DÉCEMBRE 2019

« NOTRE LETTRE AUX COMMISSAIRES ENQUÊTEURS
ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET UNITECH - EXTRAITS